



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	9
Votants	14

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN,

Le 17 décembre

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2021/37 -

Date de la convocation municipale : 10 décembre 2021

OBJET :

Autorisation d'ouverture par anticipation des lignes budgétaires de la section Dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 à hauteur de ¼ des montants du budget primitif 2021

Présents :

Mmes Régine FARLIN - Karine BOUVET - Sophie KERNEN & MM. Alain GRANDGIRARD – Stéphane LUCIBELLO – Christian DENANS – Olivier BEDUS - Jean de PALEVILLE - André BERTERO.

Absents excusés :

Virginie BOCCA qui donne pouvoir à Stephan LUCIBELLO
Alain BROUSSE qui donne pouvoir à Christian DENANS
Mélanie GALVEZ qui donne pouvoir à André BERTERO
Véronique LE FUR qui donne pouvoir à Olivier BEDUS
Thierry MOPIN qui donne pouvoir à Jean de PALEVILLE

Absents non excusés : Natacha GRISONI

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'afin de ne pas pénaliser les fournisseurs concernant le règlement de factures d'investissement, il convient d'ouvrir par anticipation sur l'exercice 2022 des lignes budgétaires en section Dépenses d'Investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette opération autorise ainsi la collectivité à engager et mandater des factures d'investissement avant le vote du budget primitif établi au titre de l'exercice 2022. Après avoir pris connaissance des montants en Section Dépenses d'Investissement détaillés ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Crédits 2021	Crédits ouverts s/2022 (1/4)
20	Immobilisations incorporelles	30 242,69 €	7 560,67 €
21	Immobilisations corporelles	491 244,00 €	122 811,00 €
23	Immobilisations en cours	10 000,00 €	2 500,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	2 500,00 €	625,00 €
	Totaux	533 986,69 €	133 496,67 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

- Accepte l'engagement et le mandatement par anticipation des dépenses d'investissement sur l'exercice 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 133 496,67 Euros,

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents.



Le Maire d'AURONS

André BERTERO

- *Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.*